



Luxembourg, le 13 juillet 2023

Dépôt : Martine Hansen

Groupe politique CSV

P2 8060



Motion

La Chambre des Députés,

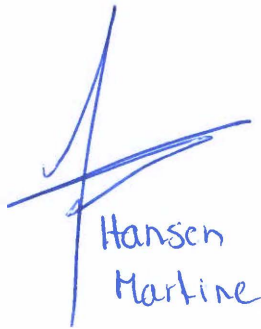
- Soulignant l'importance du secteur primaire en matière de sécurité et de souveraineté alimentaire ;
- Considérant l'existence vitale de l'agriculture pour le Luxembourg ;
- Eu égard aux défis que l'agriculture et la viticulture doivent relever ;
- Rappelant les changements répétés et la complexité grandissante de la politique agricole commune ;
- Soulignant les défis environnementaux auxquels les agriculteurs et les viticulteurs doivent faire face dans les années à venir, et où ils veulent à la fois être une partie de la solution ;
- Soulignant l'importance croissante de la formation, du conseil et du suivi scientifique pour l'évolution durable des entreprises agricoles et viticoles ;
- Soulignant l'importance de la diversification du secteur agricole ;

Invite le Gouvernement,

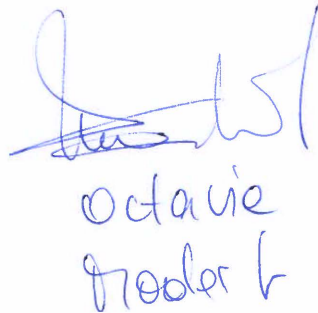
- À évaluer après deux années d'application la présente loi agraire ainsi que ses règlements grand-ducaux d'exécution, en mettant un accent particulier sur les procédures d'autorisation, le monitoring, le fonctionnement du système de

conseil, la définition de l'agriculteur actif et l'effet des mesures environnementales ;

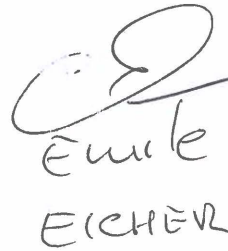
- À adapter, si nécessaire, la loi et les règlements grand-ducaux y relatifs en prenant en considération les expériences pratiques des agriculteurs et des viticulteurs.




Hansen
Martine



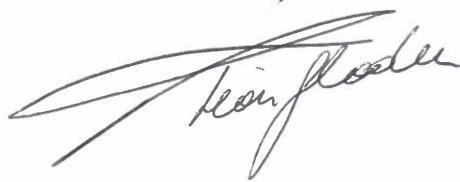
Octavie
Broder



Emile
EICHER



Félix
ELSCHEN



Jean-François